



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4879^e séance

Vendredi 12 décembre 2003, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Tafrov	(Bulgarie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne maintenant la parole.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Lors des deux exposés précédents du Secrétariat au Conseil de sécurité, nous avons dépeint un sombre tableau de la situation au Moyen-Orient. Une vague de violence pendant l'été et au début de l'automne avait conduit le processus de paix dans l'impasse. Malgré l'absence de progrès sur le plan diplomatique, les derniers mois ont été néanmoins caractérisés par une tranquillité relative sur le terrain – aucun acte terroriste majeur n'a été perpétré par les Palestiniens et un ralentissement marqué des opérations militaires israéliennes a été constaté.

Une fois de plus, il y a une conjoncture favorable de courte durée, et les parties doivent en profiter pour prendre des mesures constructives afin de remettre vraiment sur les rails le processus de paix. Chaque partie a réaffirmé son attachement à la Feuille de route

du Quatuor, et c'est aux parties maintenant qu'il revient de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route et de prendre des mesures de confiance vigoureuses propres à redonner l'espoir.

Un certain nombre de facteurs ont permis cette conjoncture favorable. Un nouveau Gouvernement palestinien est entré en fonctions, sous la direction de M. Ahmed Qoreï, qui a une longue expérience des négociations avec Israël. Depuis qu'il a pris ses fonctions le mois dernier, il a réaffirmé le plein attachement de l'Autorité palestinienne à la Feuille de route et a manifesté une ferme détermination de reprendre les pourparlers avec les autorités israéliennes. Nous appuyons pleinement les efforts qu'il déploie pour mettre en oeuvre la Feuille de route. Nous attendons également qu'il prenne des mesures concernant les groupes violents. En l'occurrence, M. Qoreï a, constamment et énergiquement, dénoncé les attentats terroristes palestiniens.

Le Premier Ministre israélien Sharon a également fait clairement savoir sa volonté de rencontrer son homologue palestinien et de relancer le processus de paix, sur la base de la Feuille de route du Quatuor, à laquelle il a souscrit à maintes reprises. Nous escomptons que, sur les questions telles que la barrière, l'expansion des colonies et les actions militaires auxquelles sont confrontés les civils palestiniens, le Gouvernement du Premier Ministre Sharon agisse de façon à appuyer le processus de paix. Nous restons déterminés à fournir à Israël l'aide dont il pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Feuille de route.

Nous applaudissons le Gouvernement égyptien pour ses efforts inlassables pour obtenir un cessez-le-feu grâce à sa collaboration avec l'Autorité palestinienne et divers groupes palestiniens. Aucun accord n'a été conclu jusqu'à présent, mais nous espérons que les efforts en cours aboutiront à un cessez-le-feu intégral et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Deux initiatives dignes d'éloges de la société civile ont été lancées et traduisent la forte aspiration des deux peuples à un règlement juste, durable et sûr de ce conflit. L'accord de Genève et l'initiative « Voix des peuples » ont été largement acclamés. Un récent sondage israélien indique que 75 % de la population juive d'Israël appuie la tenue des pourparlers de paix avec les Palestiniens; 65 % appuie la création d'un État

palestinien dans le cadre de négociations avancées; 60 % environ approuve l'évacuation de Gaza et des colonies de peuplement reculées et isolées en Cisjordanie.

Si ces initiatives ne remplacent pas les négociations engagées par les milieux officiels, elles indiquent manifestement que les Israéliens et les Palestiniens peuvent oeuvrer ensemble pour surmonter de façon constructive leurs différends. Ces initiatives et le résultat des sondages montrent également ce que nous pouvons tous constater sur le terrain – une extrême lassitude face à la tragédie actuelle et une volonté réelle de changement.

Enfin, le fait que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1515 (2003) approuve la Feuille de route est un élément extrêmement positif qui renforce l'appui de la communauté internationale pour le processus de paix.

Bien qu'il soit tentant de se montrer optimiste au vu de ces facteurs, la situation actuelle reste très précaire. Où donc cela pourra-t-il mener?

Quatre possibilités principales se présentent.

Premièrement, si réellement les pourparlers reprennent sans réussir à relancer le processus de paix, les risques seront grands. Les espoirs seront anéantis, les dirigeants des deux parties auront énormément de difficultés à renouer le dialogue, et nous sombrerons davantage dans le chaos. Cette absence de progrès ne ferait que renforcer les ennemis de la paix.

Deuxièmement, certains Israéliens ont récemment proposé un retrait unilatéral de certaines zones du Territoire palestinien occupé. Le retrait israélien du Sud-Liban a été cité par certains comme un précédent favorisant l'unilatéralisme. Je crois qu'il convient de rappeler que ce retrait n'avait pas été unilatéral : il a été effectué sous la supervision du Conseil de sécurité et avec l'appui vigoureux du Secrétariat de l'ONU à l'issue de plusieurs mois de négociations avec les deux parties sur le tracé de la dite « Ligne bleue ». Dans ce processus, Israël a pleinement respecté les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'enseignement à tirer du retrait du Liban est que l'appui international peut effectivement faciliter les efforts de paix au Moyen-Orient. Tout retrait d'un territoire occupé est louable, mais un retrait unilatéral pourrait présenter des éléments problématiques. Cela pourrait être perçu par certains comme un signe que

seules la force, la violence et la terreur peuvent provoquer un changement et qu'il n'est pas nécessaire d'engager des négociations soutenues par la légitimité internationale pour parvenir à un règlement pacifique. Cela pourrait être perçu par d'autres comme le signe qu'un retrait unilatéral partiel d'une partie seulement du Territoire palestinien occupé suffirait à régler la question une fois pour toutes. Mais une paix juste et durable ne peut être mieux réalisée que si les deux parties parviennent à un règlement à la table de négociations avec la participation et l'appui actifs de la communauté internationale.

Troisièmement, une attitude rigide fondée sur les initiatives de la société civile précitées préconise un règlement immédiat et global du conflit. Certes, ces initiatives nous montrent la voie à suivre. Elles ne sont pas incompatibles avec la Feuille de route et elles confèrent un espoir dynamique et une force vitale aux efforts de paix. Toutefois je crois que même leurs auteurs se rendent compte qu'une application hâtive est impossible, compte tenu du climat politique actuel. Cela dit, je ne rejette nullement l'accord de Genève ni les principes de la « Voix des peuples ». Au contraire, cet effort parallèle redonne l'assurance vitale que l'autre partie reste au demeurant un partenaire pour la paix.

Il reste la dernière solution viable – une démarche progressive appuyée par des mesures de confiance énergiques – autrement dit, des pourparlers bilatéraux sur la base de la Feuille de route et sous l'égide de la communauté internationale. Dans le cadre d'une telle approche, les Israéliens et les Palestiniens ont besoin d'une communauté internationale déterminée et engagée, dirigée par le Quatuor, pour les aider à reprendre le chemin de la paix et, une fois qu'ils y seront revenus, à y rester. À cette fin j'ai tenu une réunion mercredi à Rome avec mes collègues envoyés du Quatuor, après une importante réunion de haut niveau de donateurs. Le Quatuor appuiera les efforts bilatéraux qui débutent actuellement et guidera les parties dans leur application de la Feuille de route.

La question qui nous occupe aujourd'hui est de savoir comment enclencher le processus. Pour cela, chacune des parties devra prendre en compte les préoccupations clefs de l'autre côté, qui peuvent se résumer en gros à « la terre et la terreur ». Les Israéliens veulent la fin du terrorisme, aboutissant à une sécurité véritable et durable dans un État pleinement reconnu. Les Palestiniens veulent mettre un

terme définitif à l'occupation, avec la certitude qu'ils disposeront d'un État véritablement viable et indépendant. Mais pour mettre ce processus sur les rails, pour réaliser ces désirs, les deux parties, ainsi que la communauté internationale, font face à des dilemmes fondamentaux, qui doivent être surmontés.

Pour les Israéliens, le système des bouclages dans les territoires palestiniens est un cercle vicieux sans issue, apparu en réponse à des attaques terroristes meurtrières. Ils estiment que si les bouclages sont moins stricts, le risque de nouvelles attaques terroristes s'accroîtra. Mais si les bouclages perdurent, les conditions de vie et les moyens d'existence de la population palestinienne ne peuvent qu'empirer. Les Israéliens ont besoin de savoir que s'ils s'engagent dans un processus, ils trouveront une véritable sécurité et une vraie reconnaissance au bout de celui-ci, et qu'ils ne s'agira pas d'une simple capitulation devant les vagues d'attaques terroristes qu'ils ont endurées.

Pour les Palestiniens, cette crise porte sur beaucoup plus que les dures épreuves qu'ils traversent. Soulager leur détresse ne saurait suffire. À leurs yeux, cette crise reste beaucoup plus fondamentale : c'est une lutte pour leur identité et pour leurs aspirations nationales. Ils ont besoin de savoir que s'ils s'engagent dans un processus, il y aura au bout de celui-ci la fin de l'occupation et un État viable, indépendant et souverain comme objectif final, et qu'il ne s'agit pas d'une capitulation devant les effets extrêmement préjudiciables qu'ont eus sur leurs vies les mesures de sécurité israéliennes.

La communauté des donateurs se retrouve elle aussi dans un cercle vicieux sans issue : l'aide de plus d'un milliard de dollars qu'elle apporte chaque année permet sans nul doute de soulager les souffrances du peuple palestinien; mais, aux yeux de certains, cet argent aide à subventionner une occupation israélienne qui accroît les souffrances du Palestinien moyen. La communauté des donateurs a besoin de savoir que, si elle continue à fournir ce soutien, les parties vont s'engager dans un processus de paix qui ouvrira la voie à une paix complète, juste et durable.

Nous ne pourrons avancer que si ces aspects centraux, ces dilemmes fondamentaux, sont reconnus et acceptés comme une réalité par les deux parties – et par la communauté internationale. Ils doivent être traités en parallèle et non successivement ni avec des conditions préalables.

Depuis le dernier exposé au Conseil de sécurité, 27 personnes ont perdu la vie dans ce conflit – 24 Palestiniens et trois Israéliens. On mesure toute l'étendue de la violence qui a embrasé les Israéliens et les Palestiniens lorsqu'on sait que ce bilan reflète une période de calme relatif.

Par exemple, grâce en partie au fait que les forces de sécurité israéliennes ont déjoué des tentatives, il n'y a heureusement pas eu d'attentat suicide mené à terme depuis le 4 octobre. Pourtant, 24 Palestiniens sont morts, y compris six hier à Rafah dans la bande de Gaza. Comme nous l'avons toujours affirmé dans cette instance, le droit légitime qu'a Israël de protéger ses citoyens ne doit pas aller à l'encontre du devoir qui lui incombe, en tant que puissance occupante, de protéger la vie et la sécurité des civils palestiniens. Les opérations militaires israéliennes dans les zones densément peuplées aboutissent trop souvent à faire des morts et des blessés parmi les Palestiniens non combattants, – hommes, femmes et enfants. Je dois souligner que les deux parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à ces pertes insensées de vies humaines.

L'alternative sanglante à la paix ne pourra être que d'ajouter encore au bilan des morts depuis septembre 2000, qui est actuellement de 2 969 Palestiniens et 863 Israéliens. J'espère que nous pourrons bientôt présenter un exposé dans lequel il ne sera plus nécessaire de faire la mise à jour de ces chiffres.

Cette semaine à Rome, les principaux donateurs qui soutiennent l'Autorité palestinienne se sont réunis au sein du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, afin de revoir leur assistance et d'évaluer la situation actuelle. Assistaient à la réunion – généreusement accueillie par le Gouvernement italien et présidée par le Gouvernement norvégien – des délégations palestinienne et israélienne de haut niveau, comprenant des Ministres palestiniens, MM. Sha'ath, Fayyad, Masri et Kassis, et le Ministre des affaires étrangères israélien, M. Shalom. Leur présence apportait le plus puissant signe que nous ayons vu récemment indiquant que les deux parties ont à nouveau le désir de s'engager dans des négociations.

Au cours de la réunion, les donateurs ont examiné l'ampleur de la crise économique et humanitaire dont ils continuent d'atténuer partiellement les effets.

J'aimerais vous fournir des données actualisées pour certains des indicateurs clefs. Pour la période allant de 2000 à 2002, les pertes économiques palestiniennes sont estimées à 5,4 milliards de dollars, soit l'équivalent d'une année complète des ressources de l'économie palestinienne. Le produit intérieur brut corrigé des effets de l'inflation a chuté de quelque 33 % entre 1999 et 2002. Le montant total des investissements est tombé de 1,45 milliard de dollars à 150 millions de dollars au cours de la même période. Environ 2,5 millions de Palestiniens sont au-dessous du seuil de pauvreté – soit environ 60 % de la population totale. La plupart des Palestiniens reçoivent une certaine forme d'assistance et près de 40 % de la population n'est pas à même de couvrir ses besoins alimentaires. Le taux de chômage s'élève à environ 30 %, et environ la moitié de la population est incapable d'accéder aux soins de santé auxquels elle était habituée.

La réunion des donateurs a abouti à de nouvelles propositions sur les moyens d'aider l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien. Ceci comprend la possibilité de créer un nouveau fonds d'affectation spéciale lié aux performances pour aider à pallier le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne (estimé à 650 millions de dollars), ainsi que la proposition d'établir un nouveau cadre tripartite qui permettrait aux donateurs, à l'Autorité palestinienne et au Gouvernement israélien de travailler ensemble dans un véritable esprit de coopération. Les plans de tenue d'une réunion lundi prochain dans ce cadre tripartite ont été confirmés. Les donateurs ont réaffirmé leur engagement d'aider le peuple palestinien, mais ils ont aussi exprimé de graves inquiétudes.

La crise humanitaire a obligé des donateurs à réorienter des fonds précédemment affectés au développement vers les secours d'urgence, qui sont eux-mêmes souvent entravés par les actions sécuritaires israéliennes. Ceci provoque un sentiment de frustration de plus en plus aigu parmi de nombreux donateurs et des organismes d'assistance. De nombreux donateurs exigeront une reprise du processus de paix pour maintenir leurs niveaux de soutien.

Ces préoccupations humanitaires et autres sont exacerbées par la poursuite de la construction de la barrière en Cisjordanie. Le Secrétariat a régulièrement informé le Conseil de sécurité au sujet de la barrière, indiquant que sa construction sur des terres palestiniennes et son tracé prévu rendent plus difficile

l'établissement d'un État palestinien contigu, viable et souverain, et accroissent les souffrances du peuple palestinien.

Le Secrétaire général a récemment soumis à l'Assemblée générale un rapport sur la barrière, demandé dans la résolution A/ES-10/13 du 21 octobre 2003. Dans ce rapport le Secrétaire général a dit :

« En plein milieu du processus de la Feuille de route, à un moment où toutes les parties devraient faire, de bonne foi, des gestes propres à renforcer la confiance, l'édification de la barrière en Cisjordanie ne peut être considérée à cet égard que comme un acte profondément contraire au but recherché. » (*par. 29*)

Il a conclu qu'en raison de la poursuite de la construction de la barrière, Israël ne respecte pas l'injonction de l'Assemblée générale que l'édification cesse et que les parties déjà construites soient démantelées.

Le calme précaire qui a régné sur la Ligne bleue depuis le dernier exposé au Conseil a été troublé le 9 décembre, lorsque deux Libanais armés de fusils de chasse ont été abattus par les Forces de défense israéliennes du côté israélien de la Ligne bleue, d'après des informations préliminaires fournies par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. En dépit de cet incident triste et regrettable et bien que les tensions restent vives, l'évolution de la situation sur le terrain semble indiquer que les parties font preuve d'une certaine retenue. Bien que les survols israéliens se poursuivent, ils sont beaucoup moins fréquents. Depuis le dernier exposé, des avions israéliens ont violé la Ligne bleue à deux reprises. Il n'y a pas eu d'annonce de tirs antiaériens du côté libanais de la Ligne bleue à aucune de ces occasions. Nous espérons que ce calme relatif mais précaire traduit une volonté accrue des parties d'éviter l'escalade. Toutefois, comme l'incident du 9 décembre le montre, le risque d'une telle escalade reste élevé. Il importe donc au plus haut point que toutes les parties continuent de faire preuve de retenue et s'abstiennent de toutes violations de la Ligne bleue.

Également dans la région, le Président Bashar Al-Assad a accordé un entretien à un journal, dans lequel il appelle les États-Unis à relancer les négociations de paix entre son pays et Israël. C'était un rappel tout à fait opportun que l'objectif pour lequel nous devons oeuvrer doit être une paix juste, durable et

complète, et que nous ne pouvons nous permettre de négliger aucun des volets du processus de paix.

Lors du dernier exposé au Conseil, le Secrétaire général adjoint Prendergast a dit que la période considérée était un mois perdu dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Pendant la période considérée dans le présent exposé, des possibilités de progrès ont augmenté. J'espère vivement que les dirigeants des deux parties saisiront cette chance; et j'espère que la communauté internationale les aidera à saisir cette occasion. Au cours des dernières années trop d'occasions de faire la paix ont été manquées. Ce serait dommage que lors du prochain exposé, le premier de 2004, le Secrétariat parle d'un nouveau mois perdu. Le coût pourrait être dévastateur. Les actuels espoirs de paix parmi les peuples pourraient être remplacés par la paralysie progressive d'absence de perspectives, par un durcissement des positions et par une exacerbation de la spirale de la violence.

Dans cette situation, le temps n'est pas l'allié de la paix. Attendre prolonge simplement les souffrances. J'espère que les parties reconnaîtront le besoin urgent d'agir avec audace et entameront immédiatement la mise en oeuvre de la Feuille de route du Quatuor. Je serais ravi si lors de son premier exposé de la nouvelle année au Conseil de sécurité, le Secrétariat déclarait que les deux parties étaient bien sur le chemin d'un règlement juste et durable de ce long et douloureux conflit, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie M. Roed-Larsen de son exposé exhaustif.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question en consultations officieuses.

La séance est levée à 11 h 5.